

PAPOL ASIE - NOUVELLE-GUINÉE

Dates des élections: 18 juin au 9 juillet 1977

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement. C'étaient les premières élections générales depuis l'indépendance du pays en 1975*.

Caractéristiques du Parlement

Aux termes de la Constitution de 1975, le Parlement monocaméral de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Assemblée, est composé de 109 membres élus pour 5 ans.

Système électoral

Sont élus tous les citoyens de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, âgés de 18 ans accomplis, à l'exception de ceux qui sont condamnés à mort ou à une peine d'emprisonnement supérieure à neuf mois ou de ceux qui, dans les trois années précédant les élections, ont été convaincus de fraude électorale.

Sont éligibles au Parlement les électeurs âgés de 25 ans au moins, natifs de la circonscription qu'ils veulent représenter ou qui y ont résidé durant les deux années précédant immédiatement les élections ou pendant cinq ans à n'importe quel moment. Les malades mentaux ne sont pas éligibles. Le mandat de parlementaire est incompatible avec le poste de Gouverneur-général.

Les députés sont élus au scrutin uninominal majoritaire simple par 20 collèges électoraux provinciaux et 89 collèges locaux ou « ouverts ». Chaque électeur exprime deux suffrages, un pour le candidat provincial et l'autre pour le candidat local.

En cas de vacance d'un siège à l'Assemblée en cours de législature, il est procédé à une élection partielle. D n'y a pas lieu de procéder à une élection partielle au cours des six mois qui précèdent la fin de la législature.

* Voir *Chronique des élections parlementaires X* (1975-1976), p. 20.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Les élections législatives, qui sont les premières en Papouasie-Nouvelle-Guinée depuis son indépendance de l'Australie il y a deux ans, ont duré trois semaines parce que les électeurs étaient éparpillés sur une vaste étendue de territoire et un très grand nombre d'îles. Des équipes munies d'isoloirs portables ont parcouru la jungle et les montagnes pour que les citoyens papous puissent voter.

Les partis en lice étaient le *Pangu Pati* dirigé par le Premier Ministre M. Michael Somare, le People's Progress Party (PPP) qui a formé une coalition avec le *Pangu* et le Parti uni. Tous les trois partis auraient développé les mêmes thèmes durant la campagne électorale, à savoir le développement rural, l'amélioration des services sanitaires et de l'enseignement.

Ayant eu la majorité à l'Assemblée, M. Somare a formé un nouveau Gouvernement de coalition (composé essentiellement du *Pangu* et du PPP) après son élection comme Premier Ministre par vote majoritaire au Parlement le 9 août. Un Cabinet de 21 membres a été ainsi mis sur pied.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits. 1.500.000 (environ)

Formation politique r *	de sièges*
<i>Pangu Pati</i>	39
Parti uni.	38
<i>People's Progress Party</i>	18
<i>Papua Besena</i>	5
<i>Mataungan Association</i>	3
Parti national.	3
<i>Bougainville Lobby</i>	2
<i>Country Party</i>	1
	109

* Y compris les sièges remportés par les candidats indépendants qui se sont ensuite affiliés à un parti de leur choix.